

Madame Muriel Pénicaud Ministre du Travail 127 rue de Grenelle

75007 Paris

………………………, le ……………….………

**Objet : création d’une branche professionnelle des métiers d’art**

Madame la Ministre,

Notre entreprise, …………………………………………………………………………………………., exerce l’activité de…………………………………………………………………………………………… Cette activité est inscrite à la liste des métiers d’art promulguée dans le décret interministériel, Culture et Artisanat, de décembre 2015.

Les métiers d’art sont reconnus comme un secteur économique à part entière depuis la loi Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014. Cette même loi consacre par ailleurs le caractère artistique de nos métiers d’art, jusqu’alors absent des définitions officielles. L’identité des métiers d’art en tant que secteur économique, inscrit dans le champ de la création a, de plus, été pleinement reconnue par l’adoption de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 29 juin 2016.

Aujourd’hui, parmi les 281 métiers d’art, une vingtaine bénéficie d’une convention collective propre, correspondant en outre à des filières aux effectifs réduits. La plupart de nos métiers d’art sont rattachés à des conventions collectives par défaut, ne correspondant pas à nos enjeux. Chacune des filières de ces 281 métiers d’art n’a d’existence réelle que dans la globalité du secteur.

Ainsi, afin de poursuivre la structuration du secteur des métiers d’art dans le prolongement naturel des lois évoquées plus haut, nous appelons à la création d’une branche spécifique globale des métiers d’art, réunissant l’ensemble des 281 métiers d’art inscrits dans la nomenclature officielle des métiers d’art de décembre 2015, cela en conformité avec la réalité de ce secteur économique cohérent et global.

Cette branche de métiers d’art doit nous permettre de mener une politique de développement adaptée à notre modèle économique et plus largement, à l’ensemble des enjeux que partagent nos métiers d’art.

De plus, dans le cadre actuel du regroupement des branches professionnelles tel qu’il est souhaité par l’Etat, la création de cette branche unique est la seule voie possible pour permettre à ce secteur si important dans l’économie française et pour l’image de la France à l’international de continuer à exister.

Aujourd’hui, nous souhaitons un regroupement au sein d’une convention collective spécifique aux métiers d’art, afin de créer, pour notre entreprise et pour l’ensemble des entreprises du secteur des métiers d’art, les conditions propices à notre pérennité et à notre développement.

Nous vous remercions de l’intérêt que vous porterez à notre demande. Nous espérons qu’elle sera accueillie favorablement et vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre haute considération.

Nom, prénom et signature ……………………………………….